

Les Grandes Cernies, propriété des Chappuis de Cuarnens depuis bientôt un siècle et demi

Notes sur les Chappuis de Cuarnens, propriétaires des Grandes Cernies.

La dite famille est fondamentalement terrienne. Quelque dix ans avant le rachat des Cernies, elle connaît sa grande aventure: on conduit un troupeau de vaches, de pures simmentales, il est possible que l'on y ait adjoint le taureau à fin de reproduction, de Cuarnens à Parme par le Mt Cenis. L'origine de ce prodigieux voyage s'explique peut-être de la manière suivante.

Un Guex de la région, il est possible que ce soit Jules Guex de Cossonay, que plus tard on verra assister comme témoin à l'achat des Grandes Cernies, alors il sera dit rentier, est au service des ducs de Parme, les Papadopoli. Il apprend que son patron cherche à améliorer le cheptel de ses entreprises d'élevage. Nous sommes dans une région d'Italie de forte production laitière où l'on fabrique le parmesan. J. Guex connaît bien au pays qu'il a momentanément délaissé pour se mettre au service des Papadopoli, la famille Chappuis de Cuarnens, très au fait sur l'élevage, en plus très sérieuse dans toutes les transactions qu'elle mène. Des contacts sont ainsi pris avec elle. On verra entr'autre un mois plus tôt dame H. Guex écrire à Sophie Chappuis, l'épouse de Charles, une connaissance voire une amie. Cette dernière par ailleurs connaissait elle aussi les ducs de Parme chez lesquels elle avait eu à s'occuper des enfants. On raconte dans la famille Chappuis que c'est lors d'un retour au pays des Guex que cet achat et livraison d'un troupeau furent organisés. Ça roule très fort pour les Guex au service de gens d'une telle qualité qui les reçoivent même dans leur palais de Venise où ils passent une partie de l'année.

Les Chappuis composent un troupeau d'excellentes laitières. Certaines proviennent assurément de leur propre élevage, d'autres par contre sont achetées à divers éleveurs de la région. Et hardi petit, à peine est-on en possession du laissez-passer spécial rédigé en faveur de Charles Chappuis, il y aura tout de même deux frontières à franchir pendant le voyage, que l'on part. Admettons que ce soit le vingt-six février 1866.

Quelle aventure, 550 kilomètres environ. On va en direction de Genève, on traverse la Savoie pour remonter sur le Mt Cenis, passer la frontière franco-italienne à ce niveau, pour redescendre ensuite sur Suza et de là gagner Turin. Il convient ici de fixer les étapes possibles:

1er jour: Cuarnens - Nyon

2ème jour: Nyon - St-Julien sur France. On traverse une première fois la frontière.

3ème jour: St-Julien - Annecy

4ème jour: Annecy - Ugine

5ème jour: Ugine - St Pierre

6ème jour: St Pierre - St Jean

7ème jour: St Jean - Modane

8ème jour: Modane - Mont Cenis - frontière.

C'est lors de cette étape, au col du Mont Cenis, qu'une vache s'était éloignée du troupeau dans un endroit dangereux et que les accompagnants avaient décidé de la laisser seule rejoindre les autres, ce qu'elle avait fait.

9ème jour: frontière franco-italienne - Suza

10ème jour: Suza - Turin.

On vient de parcourir, comptant environ 32 kilomètres par jour, la jolie distance de 320 kilomètres. Cette moyenne de 32 km/jour déterminée par une progression de 4 km/h menée pendant un maximum de 8 heures par jour. On s'abreuve aux nombreuses fontaines rencontrées sur le chemin, on pâture le soir dans l'herbe que l'on achète probablement aux propriétaires des bords de route.

Nous voici donc à Turin. Et c'est là que l'on embarque le troupeau dans des wagons de chemin de fer qui vont le mener jusqu'à Parme distante de Turin d'environ 230 kilomètres. Le voyage se fait en une petite journée.

On arrive donc à Parme le 7 ou le 8 mars. Il reste à se rendre à Venise où se trouve le duc de Papadopoli pour être payé, rien qu'en pièces d'or, dit-on. Et puisqu'on est à Venise, tout de même, restons-y quelques jours afin de visiter la ville: quelles découvertes! On y a retrouvé, outre le duc de Parme, J. Guex et sa femme. Ce seront ceux-ci qui vous feront découvrir les charmes de la cité, notamment la place St-Marc et le palais des Doges.

Mais il faut rentrer, maintenant. J. Guex donne une recommandation à Charles Chappuis qu'il pourra utiliser, rendu en train à Milan, auprès de M. Bair. Notons ici que le voyage d'accompagnement des vaches n'a pas pu être fait par un seul homme, mais par trois ou quatre personnes aptes à guider le troupeau pas toujours de bonne volonté à cause des distances considérables à parcourir. On devait coucher près des bêtes afin qu'on ne vous les vole pas.

On reviendra ainsi de Venise à Milan en train, en train de même de Milan à Domodossola. Et de là on traversera le col du Simplon grâce aux diligences des Messageries fédérales. En Valais, à Brigue, on reprend le train jusqu'à Lausanne, puis de Lausanne à Cossonay où l'on est venu vous chercher avec char et cheval depuis Cuarnens. Nos hommes sont les héros du jour!

Rude et belle aventure dont les détails ne nous seront probablement jamais connus. On se la raconte encore dans la famille Chappuis, mais avec beaucoup d'imprécisions quant au temps d'acheminement et même aux lieux. Et pourtant les documents fixent deux dates extrêmes entre lesquelles l'aventure complète a eu lieu: Cuarnens, vingt-cinq février 1866 - Venise, 12 mars 1866.

On ignore le gain réalisé sur la vente du troupeau. Dans tous les cas la somme obtenue n'est pas à mettre en relation avec l'achat des Grandes Cernies qui n'intervient que onze ans plus tard.

Cette propriété est alors aux mains des Chavannes, par héritage de leur tante Joséphine-Julie-Marianne-Euphrasie, née Rochat, fille de David Moysse Rochat pasteur à Yverdon, femme dès vers 1850 de Daniel Benjamin Golliez, celui-ci peut-être le frère de Mme Félix Chavannes dont alors les enfants hériteraient d'une tante sans postérité. Elle est à vendre. Samuel Chappuis de sur le Crêt, à Cuarnens, a-t-il vu l'annonce dans le journal, le sait-il par ces contacts paysans qui courent le canton, une montagne est à vendre, où que ce soit, on le sait, s'intéresse à cet alpage dont il s'enquiert des surfaces et du prix possible. Celui-ci, sans le chalet, 16 630 francs.

On se décide. Samuel et Charles Chappuis, fils de Jean-Gabriel, achètent les Grandes Cernies pour le prix de 30 000.- le 24 mars 1877, au nez et à la barbe de la commune du Lieu, pourrait-on dire, qui s'y était déjà intéressée, mais sans succès, quatre ans plus tôt, en 1873. On ignore pour quelles raisons la commune du Lieu échoua dans ses démarches.

Les Chappuis paieront par un acte de revers de 15 000.- et par une obligation de 15 000.- Cette dernière sera remboursée en 1878, dix mille francs le 15 janvier, 5000.- le 24 juin.

Les différentes autres actes figurant dans le dossier Chappuis permettront de suivre quelque peu cette famille dans le cadre de la possession des Grandes Cernies. On rachète les parts de génération en génération. Une montagne, est-ce réellement un cadeau ou un poids ?

M. Samuel Chappuis rachète la part de ses copropriétaires en 1983. Il en devient alors seul possesseur. C'est à époque qu'il doit envisager de refaire l'entier de la charpente du toit.

M. Samuel Chappuis que nous rencontrerons par deux fois aux Grandes Cernies en ce début 2002 afin d'affiner l'histoire de sa famille, et puis aussi prendre connaissance des lieux et discuter en toute simplicité de ces mille problèmes liés aux alpages.

Cenis, mont, col des Alpes du Nord, sur la frontière entre la France et l'Italie, d'une altitude de 2 088 m. Une route construite entre 1803 et 1810 sur l'ordre de Napoléon, relie Modane à Suse. Un tunnel ferroviaire, achevé en 1871, long d'environ 13 km, assure la liaison entre Turin, en Italie, et Chambéry, en France, et permet une liaison directe entre Paris et Rome.

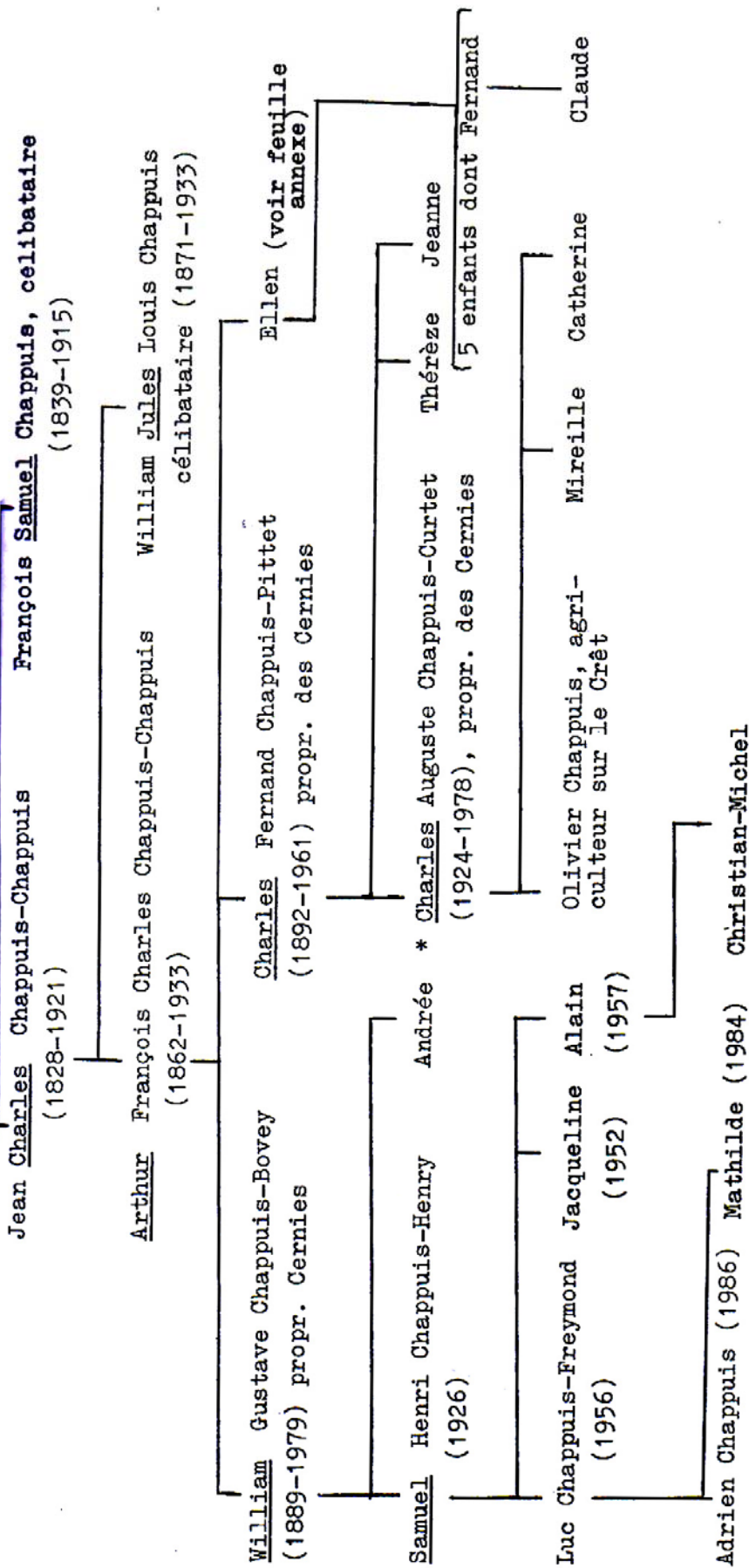
"Cenis, mont", Encyclopédie Microsoft(R) Encarta(R) 99. (c) 1993-1998 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

C'est probablement dans une diligence de ce genre que l'équipe Chappuis a passé le col du Simplon, heureux tout de même de rentrer après quinze jours d'aventures.



Fig. 269. — Diligence de l'Albula.

Histoire illustrée de la Suisse, par W. Rosin
Payot 1933, p. 194.



* Madame veuve Charles Auguste Chappuis-Curtet et son fils Olivier ont vendu la demi des Grandes Cernies, soit leur part, à M. Samuel Chappuis

* Pour l'arbre de Ellen Chappuis, voir en fin de volume.

Notaire Piguet, no 737, vente du 24 mars 1877, grosse levée et expédiée aux acquéreurs le 17 août 1877, expédité la désignation de cet acte le six avril 1877 - cote: ACV, S118/90, no 737 -

Par devant Alfred Piguet, notaire au Sentier, pour le District de la Vallée, comparait Louis Vincent, notaire et greffier à Rolle, agissant en vertu de procuration légalisée les vingt-six et vingt-sept courant au nom et en qualité de mandataire de:

1o Georges-Sylvius-Adrien Charles Chavannes

2o Félix-Alfred-Emile Chavannes

3o Et Joséphine-Adélaïde Chavannes,

Enfants de défunt Jaques-Félix-Chavannes, bourgeois de Vevey et domiciliés, les deux premiers à Lausanne et la troisième à Rolle;

Lequel déclare vendre aux frères Jean-Charles et François-Samuel fils de défunt Jean-Gabriel Chappuis, bourgeois de Cuarnens et y domiciliés, ici présents et qui achètent, à savoir, les immeubles dont suit la désignation conforme aux extraits de cadastre produits ad hoc, que les prénommés Chavannes possèdent rièrre le territoire de la commune du Lieu et qui proviennent d'héritage de leur défunte tante Joséphine-Julie-Marianne-Euphrasie née Rochat, femme de Daniel-Benjamin Golliez et de ce dernier.

- F du 2910/55/1 (pour le tout plans antérieurs à l'année 182: un centiare au mètre carré égale un neuvième de la perche fédérale. Les Grandes Cernies, chalet ayant logement et écurie, couvrant un sol de deux ares trente-deux centiares.
- F du 2910/55/1 Au dit lieu, couvert de puits de soixante centiares.
- F du 2910/55/1 Aux Grandes Cernies, partie à bise, pâturage de cinquante trois hectares six ares vingt-six centiares.
- 2911/55/2 Au dit lieu, bois de trois hectares cinquante-six ares quatre centiares.
- 2427/55/3 Au champ de la Maison, champ de vingt-six ares trente-deux centiares.
- 2817/55/5 En Verriaz Couqueliaz, champ de soixante are trente-sept centiares.
- 2904/55/10 A la Corne Major, pâturage de trente-huit ares septante centiares.
- 2905/55/16 Au Pied du Gros-Tronc, pâturage de trente-hu ares dix-huit centiares.
- 2906/55/4 Au Champ des Pois, champ de soixante ares deux centiares.
- 2907/55/11 A la Corne Major, champ de vingt-quatre ares nonante-quatre centiares.
- 2783/55/7 Es Planchettes, champ de vingt-trois ares trente-neuf centiares.
- 2785/55/6 Au dit lieu, pâturage de vingt-deux ares trente-six centiares.
Tous ces immeubles sont réunis et ont pour limites: à orient la montagne des Petites Cernies appartenant à Jules Rochat; à occident celle des Grands-Plats, à la Commune de Vallorbes et autres; au vent celle de la Muratte à Moïse Rochat; et à bise le territoire de la Commune de Vallorbes.

2903/35/61

Vers le Lac Ter, pré de quatorze ares vingt huitcentiares, ayant pour limites: à orient le Lac Ter; à occident les articles 16 et 56; à vent l'article 1403; à bise l'article 837.

Ces immeubles sont vendus avec tous leurs droits, appartenances et dépendances, tels que les vendeurs les possédaient et qu'ils avaient droits d'en jouir, mais sans garantie aucune au sujet des servitudes de quelque nature que ce soit qui pourraient s'y rattacher, non plus que des contenances exprimées au cadastre.

Cette vente est consentie pour le prix de TRENTE MILLE FRANCS - qui est payé de la manière suivante:

1o Par un acte de revers du capital de quinze mille francs qui va être instrumenté par le notaire soussigné immédiatement après les présentes, en premier rang d'hypothèque sur les immeubles vendus, remboursable à six ans de terme, portant intérêt à quatre et trois quarts pour cent, exigible au cinq pour cent chaque fois qu'il ne sera pas payé dans les trois mois dès son échéance, et par moitié pour chaque semestre échu;

2o Et par une obligation du capital de quinze mille francs ayant pour hypothèque les immeubles situés au territoire de la commune de Cuarnens qui va être instrumenté par un notaire du District de Cossonay aux mêmes conditions de taux d'intérêt et d'échéance que le dit acte de revers.

15 000

15 000

30 000

Au moyen de quoi le mandataire des vendeurs donne quittance aux acquéreurs du prix de cette vente, et leur transmet tous les droits de propriété de ses mandants sur les dits immeubles dont l'entrée en jouissance a lieu dès aujourd'hui.

Les acquéreurs prennent à leur charge la suite de l'exécution d'un marché de bois passé le vingt-neuf janvier mil huit cent septante six avec Jean-Louis Vallotton, à Vallorbes, par les vendeurs ou leur mère usufruitière, et s'engagent à l'exécuter dans tout son contenu à l'entière décharge de ceux-ci.

Une partie de ce bois ayant déjà été fabriquée et payée, il y aura ainsi lieu à déduire du prix ci-dessus la valeur perçue par les vendeurs ou leur mère, soit le prix de quatre-vingt-cinq moules à quinze francs ou mille deux cents septante-cinq francs, valeur à déduire pour le paiement du droit de mutation.

Il est d'ailleurs donné connaissance aux acquéreurs que les immeubles vendus ont été loués à Emile et Louis Rochat des Charbonnières en novembre dernier, pour le prix de six cent cinquante francs, pour le terme de trois ans, suivant bail dont il est fait remise aux dits acquéreurs ainsi que tous les titres de propriété et autres actes concernant ce domaine. La procuration du notaire Vincent est annexée à la minute numéro sept cent trente six des actes du notaire soussigné.

Dont acte prononcé en présence de Jules Guex de Cossonay, où il est domicilié, rentier, et de Jean-François Lugeon de Chevilly son domicile, agriculteur, témoins connus, soussignés avec les comparants et le notaire, à Cossonay, le vingt-quatre mars mil huit cent septante-sept.

(I) Page 1, renvoyé à la fin de la 25me ligne, les mots "et de ce dernier."

(II) Page deux, idem, le mot "cinq pour suivre le mot "soixante" ligne cinquième.

(III) Page 3me, ligne 2me, idem les mots "du capital de quinze mille francs" après le mot "obligation".

(IV) Idem, renvoyé après la ligne 30me les mots "valeur à déduire pour le paiement du droit de mutation".

Bail.

L 13 sept. 1876

Les frères Emile et Louis Rochat dit Obionville, Domiciliés aux Crétats, Charbonnières, soussignés, Déclarent avoir pris à ferme de M^{me} Bély Chavannes, l'alpage de la Montagne des Grandes Cernies avec les prés et champs y attenant, ainsi que le pré du Lac-Ver, appartenant à ses enfants Silvius, Alfred et Joséphine Chavannes, dont elle est usufructière, et cela pour le terme de trois ans dès le 1^{er} novembre mil huit cent septante six pour le prix annuel de six cents cinquante francs, payable intégralement en argent le premier Novembre au Domicile de M^{me} Chavannes. Ils s'engagent à ne faire pâturer la Montagne que par vingt vaches ou leur valeur, à l'exclusion absolue des chèvres et des moutons, sans faire le reversement d'une autre Montagne.

Quant aux autres conditions ils s'engagent à veiller:

1.^{re} A ce qu'il ne se commette aucun délit sur la Montagne et à dénoncer ceux qui auraient lieu.

2.^{re} A n'employer pour l'usage du Châlet que du bois de sapin marqué par l'inspecteur dans toutes les parties de la Montagne sur l'ordre des propriétaires, à ne rien couper ni distraire de leur chef sous peine de poursuites légales.

3.^{re} A ne fancher sur aucune partie de la Montagne, sans dans les endroits autorisés par les propriétaires, ce qui sera jugé nécessaire pour l'usage des vaches malades au Châlet, ainsi qu'à ne point emmener de foin de la Montagne.

4.^{re} A faire mener chaque jour sur le pâturage et dans les lieux les plus convenables tous les engrais qui se font au Châlet.

5.^{re} A construire chaque année sous la direction de l'inspecteur 15 perches de murs neufs ou 30 perches à retourner dans les endroits indiqués par les propriétaires, à remplacer les pierres tombées des murs existants, à maintenir ceux-ci en bon état et à ne faire aucune clôture en bois sans les clédars.

6.^{re} A nettoyer les parties pâturées de la Montagne et notamment à enlever les bois morts et les pierres.

7.^{re} A entretenir le Châlet en bon état de conservation, à réparer les gouttières en y faisant les petites réparations que cela comporte, à empêcher tous dégâts, prenant à leur charge ceux qui procéderaient de leur fait ou de leur négligence.

8.^{re} A opérer la descente des vaches et à fermer le Châlet avant le 1^{er} mars.

C'est-à-dire de chaque année.

9.^{re} A ne réclamer aucune indemnité pour le préjudice qui pourrait provenir de l'exploitation des bois, de leur conservation et de leur

enlèvement, non plus que pour le cas d'ouvriers ou de sinistres.

10.° En plus des murs de clôture indiqués ci-dessus les fermiers auront à leur charge l'entretien complet des murs de clôture du jardin et des petits ouvrages de ce genre, et l'entretien des abords du Chalet.

11.° Ils feront les bassins des puits avec le bois qui leur sera livré pour cet usage.

12.° Ils feront les transports des bois à scier à Bonport pour l'entretien du Chalet.

13.° Ils veilleront à ce que le public ne s'introduise pas sur la Montagne pour cueillir des petits fruits, ce qui est très-préjudiciable aux jeunes pousses des arbres.

14.° Les fermiers, ni l'inspecteur ne pourront récolter des bois fabriqués sur la Montagne.

15.° Les fermiers s'engagent à ce qu'il y ait toujours un maître et que la Montagne ne soit pas abandonnée à des domestiques.

16.° Si le présent bail n'est pas résilié par l'une des parties trois mois avant le terme de son expiration, il continuera de plein droit à valoir sous les mêmes conditions et cela pour les trois années qui suivront.

17.° Dans le cas de contraventions aux conditions ci-dessus énumérées, le bail pourra être rompu par les bailleurs avant même l'expiration de l'année, et il pourra être réclamé des dommages intérêts.

18.° Les propriétaires se réservent l'usage de la petite chambre ainsi que la possibilité d'opérer au Chalet et dans ses abords les réparations qu'ils jugeront utiles pour s'en faciliter le séjour, tout cela sans préjudice aucun pour les fermiers.

19.° Il est entendu qu'aucune sous-location ne pourra avoir lieu sans l'autorisation écrite des propriétaires, et pour plus de sûreté de la fidèle exécution de leurs engagements, les fermiers fournissent comme caution solidaire M^{rs} Georges Maeylan, Négociant au Port.

Ainsi fait et signé en l'étude du Notaire Alfred Thiégnel, au Lantiers le treize Septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Don pour six cent cinquante francs
Le Chevalier

Don pour six cent cinquante francs

Les Meylan-Rochet

après arrangement fait avec le fidejussor de résilié
Châlet. Des grande Bornie ainsi le 12 août 1899

Louis Chevalier

Baux divers – époque Chappuis -

La famille Chappuis de Cuarnens a loué la montagne des Grandes Cernies au moins de 1892 à 1907. Quatre baux nous sont connus, avec tous, à peu de chose près, les mêmes conditions :

1o Justin et Elisée Pelichet fils d'Elisée, domiciliés à Vullierens, soussignés, déclarent avoir pris à ferme des frères Charles et Samuel Chappuis à Cuarnens, l'alpage de la montagne des Grandes Cernies avec les prés et champs y gattenant, ainsi que le Pré du lac Ter, et cela pour le terme de trois ans dès le 7 octobre 1892 pour le prix annuel de huit cent trente francs (830 frs) payables intégralement en argent le premier décembre au domicile des frères Chappuis.

2o Samuel Rochat-Favre, domicilié au Pont, bail de trois ans dès le 7 octobre 1895 pour le prix annuel de huit cents francs (800 frs).

3o Gabriel Martinet domicilié à Mont-la-Ville, bail de trois ans dès le 7 octobre 1899 pour le prix annuel de huit cent cinquante francs (850 frs).

4o Eugène Rochat, domicilié aux Charbonnières, bail d'une année dès le 7 octobre 1906 pour le prix de huit cents francs (800 frs). Tel que ci-dessous :

Bail

Eugène Rochat, domicilié aux Charbonnières, déclare avoir pris à ferme des frères Charles et Samuel Chappuis à Cuarnens, l'alpage de ma montagne des Grandes Cernies avec les prés et champs y attenant ainsi que le pré du lac Ter, et cela pour le terme d'une année dès le 7 octobre 1906 pour le prix de (800) huit cents francs payable intégralement en argent le 1^{er} décembre 1907 au domicile des frères Chappuis. En cas de construction d'une citerne, le fermier ne pourra réclamer aucune indemnité pour prise d'eau nécessaire à sa construction ou dommage, seulement l'année de cette construction, le prix de ferme sera abaissé à 750 frs.

Il s'engage à faire pâturer la montagne que par 20 vaches ou leur valeur, à l'exclusion absolue des chèvres et des moutons, sans faire le rechange d'une autre montagne.

Quant aux autres conditions, il s'engage :

1o A ce qu'il ne se commette aucun délit sur la montagne et à dénoncer ceux qui auraient lieu.

2o A couper les sapins secs pour l'entretien du chalet. Le bois qu'il faudra en plus sera du nettoyage.

3o A couper les coudriers qui repousseraient dans les endroits décombrés, ou si cette condition n'était pas remplie, à payer la somme de 10 francs par an.

4o A faire mener chaque jour sur le pâturage et dans les endroits les plus convenables, les engrais qui se font au chalet. Le fumier qui se fait pendant que les vaches mangent le foin, devra être mené sur les champs, ces champs ne peuvent pas être labourés. La dernière année du bail l'engrais devra être mené où les propriétaires le désigneront.

5o A construire chaque année sous la direction de l'inspecteur 45 mètres de murs neufs dans les endroits indiqués par les propriétaires et à remplacer les pierres tombées des murs existants.

6o A nettoyer les parties pâturées de la montagne, à enlever le bois mort et les pierres.

7o A ne réclamer aucune indemnité pour le préjudice qui pourrait provenir de l'exploitation des bois, de leur carbonisation, non plus que pour le cas d'ovaille ou de sinistre.

8o Le fermier a à sa charge l'entretien complet des murs de clôture du jardin et des puits, le curage de ceux-ci ainsi que leur couverture. Le bois à cet effet sera marqué par le forestier.

9o Les bassins en tôle devront être rentrés au chalet à la descente et passés au minium tous les deux ans.

10o Le fermier s'engage à ce qu'il y ait toujours au chalet un maître.

11o A faire les transports du bois à scier pour l'entretien du chalet à l'Abbaye.

12o A faire prendre les taupes et les mulots.

13o L'entrée de l'écurie du chalet devra être gravelée convenablement tous les 3 ans. Le gravier sera recouvert de terre.

14o Les propriétaires se réservent l'usage de la petite chambre, de même que deux places à l'écurie pour les chevaux, ainsi que la possibilité d'opérer au chalet et dans ses abords, les réparations qu'ils jugeront nécessaires ou utiles, toutefois sans préjudice aucun pour le fermier.

15o Il est défendu de tenir des porcs à l'écurie.

16o Le bois devra être fait une année à l'avance, et la dernière année du bail, il devra y avoir deux piles de bûches de ½ mètre de longueur sur toute la longueur du couvert, et jusqu'à la hauteur du toit.

17o Le fermier devra rendre 2 mètres cubes de foin.

18o Si le présent bail n'est pas résilié par l'une des parties, trois mois avant le terme de son expiration, il continuera de plein droit à valoir sous les mêmes conditions.

19o Dans le cas de contraventions aux conditions ci-dessus énoncées, le bail pourra être rompu par les bailleurs avant même l'expiration de l'année ; il ne pourra être réclamé de dommages intérêts.

20o Il est entendu qu'aucune sous-location ne pourra avoir lieu sans l'autorisation écrite des propriétaires.

21o Le fermier fournira une caution solidaire et solvable.

Eug. Rochat

Les soussignés, propriétaires des Grandes Cernies et prés et champs y attenants, en vertu de l'article 20 du présent bail, autorisent Mr. Eugène Rochat à remettre en sous-location la montagne et ferme ci-dessus spécifiée à son neveu, Mr. Eugène Rochat, feu Jules Isaac aux Charbonnières, lequel s'engage à la prendre en ferme aux conditions ci-dessus.

Mr. Eugène Rochat, oncle, se portant garant de tout à cet égard (observation des conditions et paiements).

Eugène Constant Rochat caution
Eugène Rochat-Hafner.

Que voilà un sacré paquet de conditions, et cela pour un alpage de seulement 20 vaches. Sans médire aucunement de ce bail, qui devait être l'équivalence de nombreux autres de ce type, on peut se poser la question de savoir si le locataire et son équipe, outre qu'ils devaient traire les vaches et fabriquer le fromage – tout au moins on le suppose – avaient le temps de procéder à ces multiples travaux d'entretien. Il faut tout de même reconnaître, qu'en ce qui concerne les murs par exemple, en faire 45 m courant par année, ce n'est pas rien.

Après réflexion, on peut comprendre que le métier d'amodiateur n'était en rien mirifique et qu'il était tout bonnement impossible de s'enrichir avec.

Des calculs plus précis amèneraient peut-être même à se rendre compte que, au final d'une saison, même ordinaire, on n'était pas loin d'être déficitaire !

Le seul vrai gagnant était le pâturage lui-même et ses différentes composantes qui étaient solidement entretenus. Nous parlons ici de puits, de murs, de buissons, de sols, et de forêts.

Souvenirs

Georgette Maire-Denys, dans : **Mes vacances à l'Épine**, Le Pèlerin, 2010 (en préparation).

Pendant mon enfance résidait aux Grandes Cernies le vieil oncle Arthur Chappuis de Cuarnens. Il venait faire causette chez nous. Il s'asseyait sur le vieux canapé de la cuisine, appuyé sur sa canne en noisetier faite au chalet. Il parlait sans cesse d'héritages, et cette phrase dite avec l'accent de la plaine résonne encore aujourd'hui à mes oreilles : « Elle avait reçu de chez eux trente mille francs » (l'accent mis sur trente). Nous faisons aussi les fenaisons pour les Chappuis aux Petits Champs des Cernies. On rentrait le foin dans le chalet par un simulacre de grange à pont où l'on se cognait la tête. C'est aussi mon oncle James, le forestier, qui s'occupait alors de la forêt sise sur ce pâturage.

Fernand Denys-Rochat se souvient de même des Cernies dans : « **L'Épine des quatre saisons** », Le Pèlerin, 1994 :

Sur le terrain, nous avons d'autres voisins, les fruitiers des Cernies. D'année en année, les Petites Cernies étaient exploitées par Louis dit Balissat. Il recevait souvent notre visite, car il était affable et heureux de voir quelqu'un. L'ère des transistors et des véhicules reliant journallement village et alpages n'avait pas encore débuté. Les attractions du lieu consistaient en une centrifugeuse où je pouvais essayer de tourner la manivelle, mais aussi et surtout en un revolver d'ordonnance et un fusil de chasse. Du premier, nous eûmes droit à des démonstrations bruyantes et le second devait créer quelque ambiance les nuits de pleine lune. J'aimais bien visiter ce chalet, ancienne propriété de mon arrière-grand-père du Vieux Cabaret. Il y résidait l'été et maman montait chaque dimanche lui apporter son repas consistant invariablement en légume vert et pommes de terre avec du lard. Il fabriquait des tommes que notre mère affinait tout l'été, dans la grande cave de l'Épine, pour vingt francs.

Plus haut dans la combe, les Grandes Cernies étaient un bien des Chappuis de Cuarnens, Charles et William si je me souviens bien. Ce chalet était tenu par une famille Magnenat.

La fille du propriétaire venait y passer des vacances. Elle se prénomrait Andrée et était pleine de vie. Il y avait eu l'abbaye sur les bords de la Venoge et cette grande gamine en avait rapporté un tas de souvenirs dont une rengaine composée par son institutrice où mirliton rimait avec chanson. Cette brave Andrée avait une cousine plus âgée qu'elle et qui venait aussi passer des vacances à la pension Magnenat pour changer d'air. Elle s'appelait Maud, la Maude, comme elle disait. Cette charmante personne avait un bon ami, dragon de surcroît comme il se le doit quand on vient de Cuarnens. Ce citoyen venait donc trouver sa dulcinée à cheval et notre Andrée, pas mal délurée, disait

qu'elle allait leur préparer un joli banc de mousse pour fréquenter. Le tout énoncé avec l'accent typique du Pied du Jura.

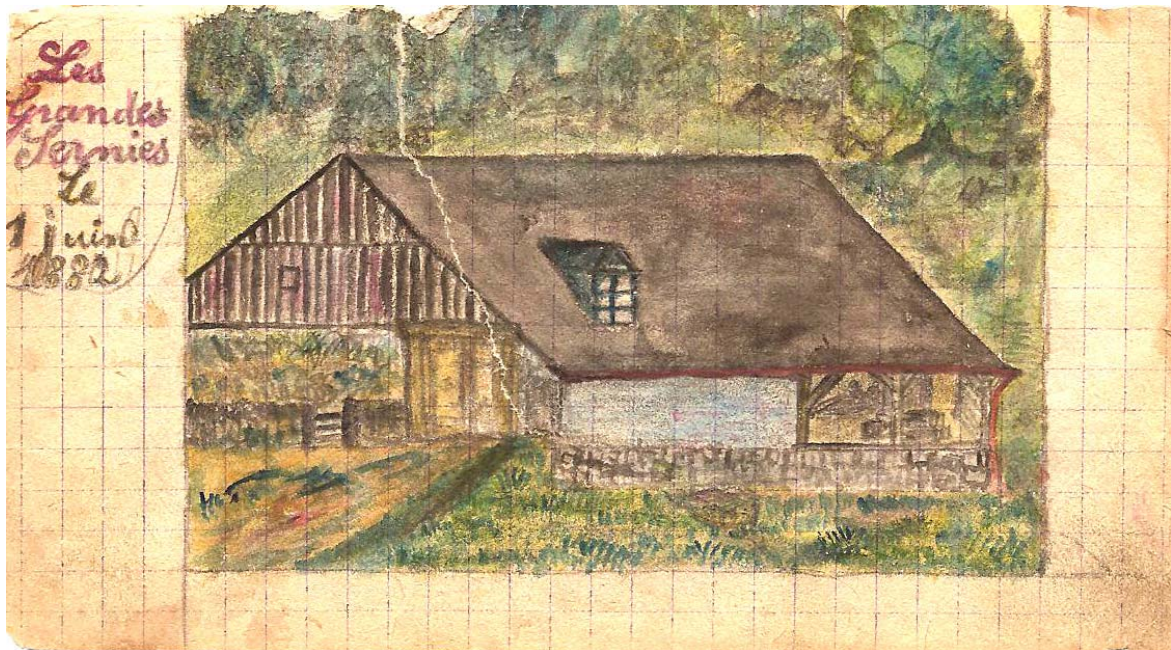
Mon oncle, garde-forestier et bûcheron, était leur homme de confiance et les Chappuis lui donnaient la surveillance et l'entretien de leurs biens. Ces messieurs venaient de la plaine avec un char toujours attelé de beaux chevaux. Lors de l'une de ces visites, ils étaient accompagnés du syndic du Lieu et d'un autre haut personnage, peut-être le préfet, dont j'ignore le nom. Au retour, une halte avait été programmée chez Mesi, dans la grande cuisine.

....

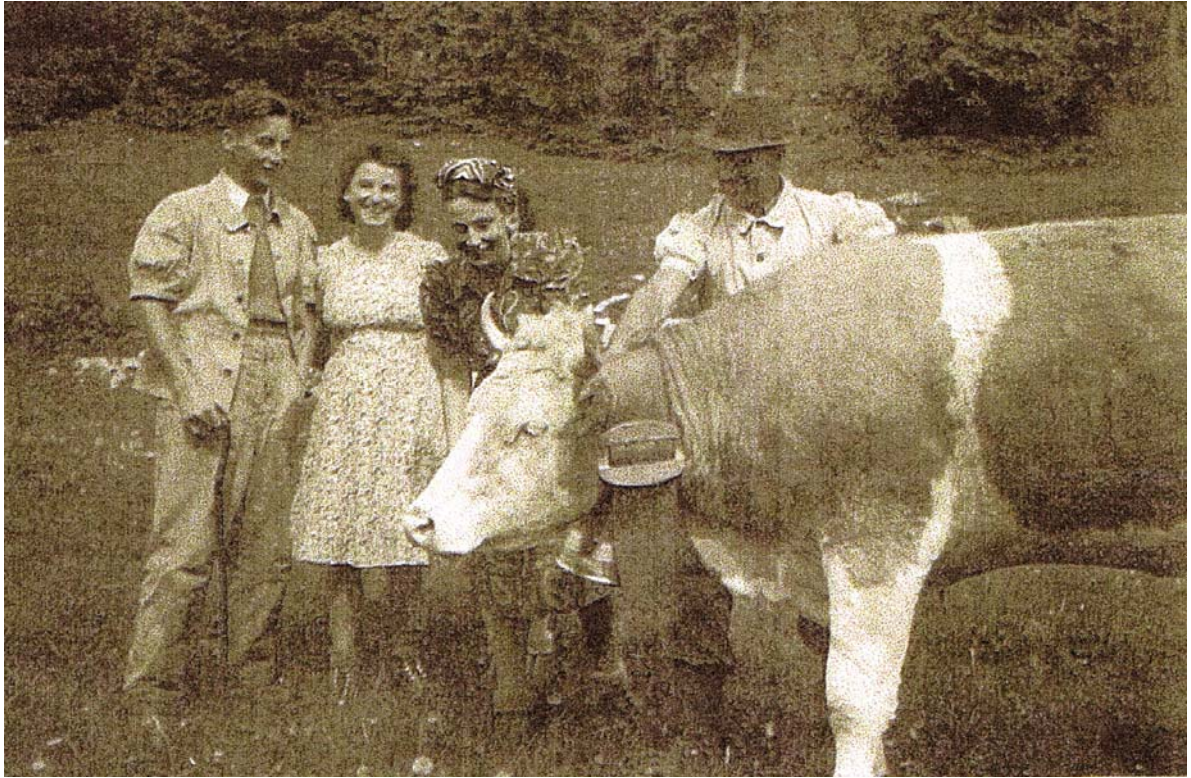
Pourtant, une fois quand même, nous le vîmes gai. Les Chappuis de Cuarnens et des Cernies, dont mes parents de l'Epine surveillaient les biens et étaient leurs hommes de confiance, passaient par là. Ils avaient partagé à la cuisine une bouteille de vin avec nos hommes. J'ai bien dit une, car Mélanie n'aurait pas permis plus. Alors grand-papa, les raccompagnant devant la maison, avait chanté d'une si jolie voix en se tenant vers le cheval de nos visiteurs. Je vois encore maman, gênée, prendre la main de ma sœur pour l'entraîner ailleurs...

Ayant survécu à sa femme quelques années, il eut encore le malheur d'être amputé d'une main.

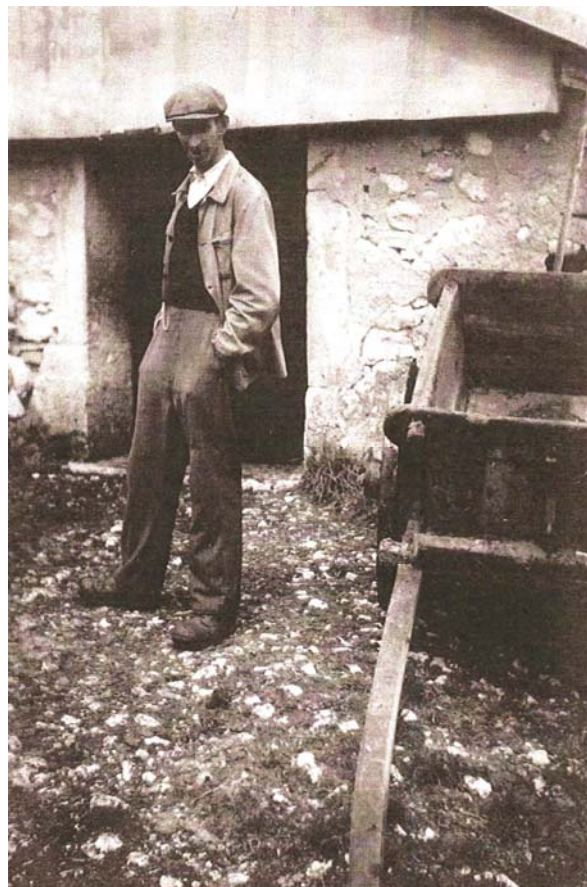
Cahier photographique



La plus ancienne représentation des Grandes Cernies, par Justin Rochat de gare (à l'époque sauf erreur dans la maison Carabin, aux Chappes).



Samuel Chappuis, Thérèse, Ruth, fille du pasteur Vittoz, institutrice, Loulou Magnenat. Celui-ci, fils de Jules, fut berger aux Grandes Cernies pendant une douzaine d'années, employé à Curanens pendant 22 ans.



Aloys Berger, berger aux Grandes Cernies pendant 9 à 10 ans. Ici vers 1938-1939.



Les Grandes Cernies en 1982, avant la réfection complète du toit.



Les Grandes Cernies en 2002, réfection faite.

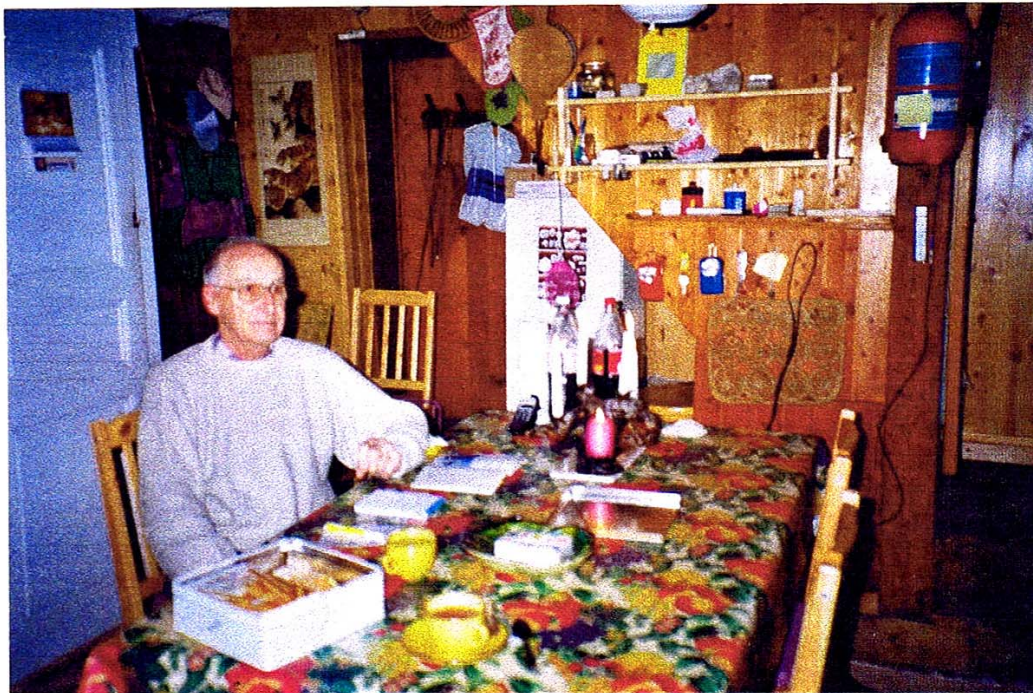


Réfection du toit et de la charpente. Les chevrons ont tous été remplacés. La façade à vent, en plastique transparent, n'est pas très heureuse.



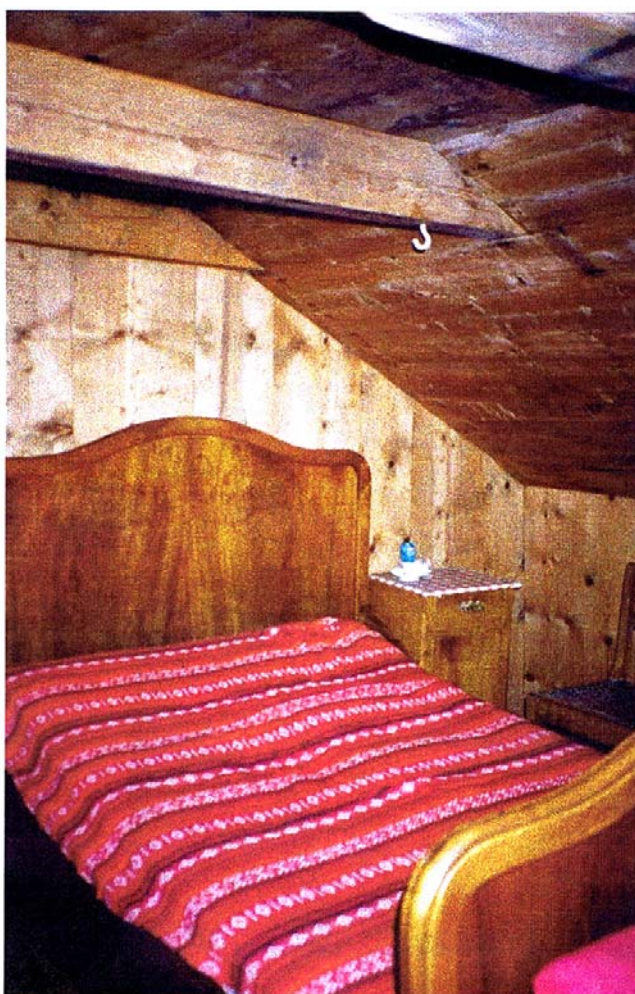


Escaliers pour l'étage; combien de fois les a-t-on empruntés ?
M. Samuel Chappuis à sa place favorite derrière la table de
cuisine. La porte pour l'étage est à droite, au-delà de l'ex-
tingueur.

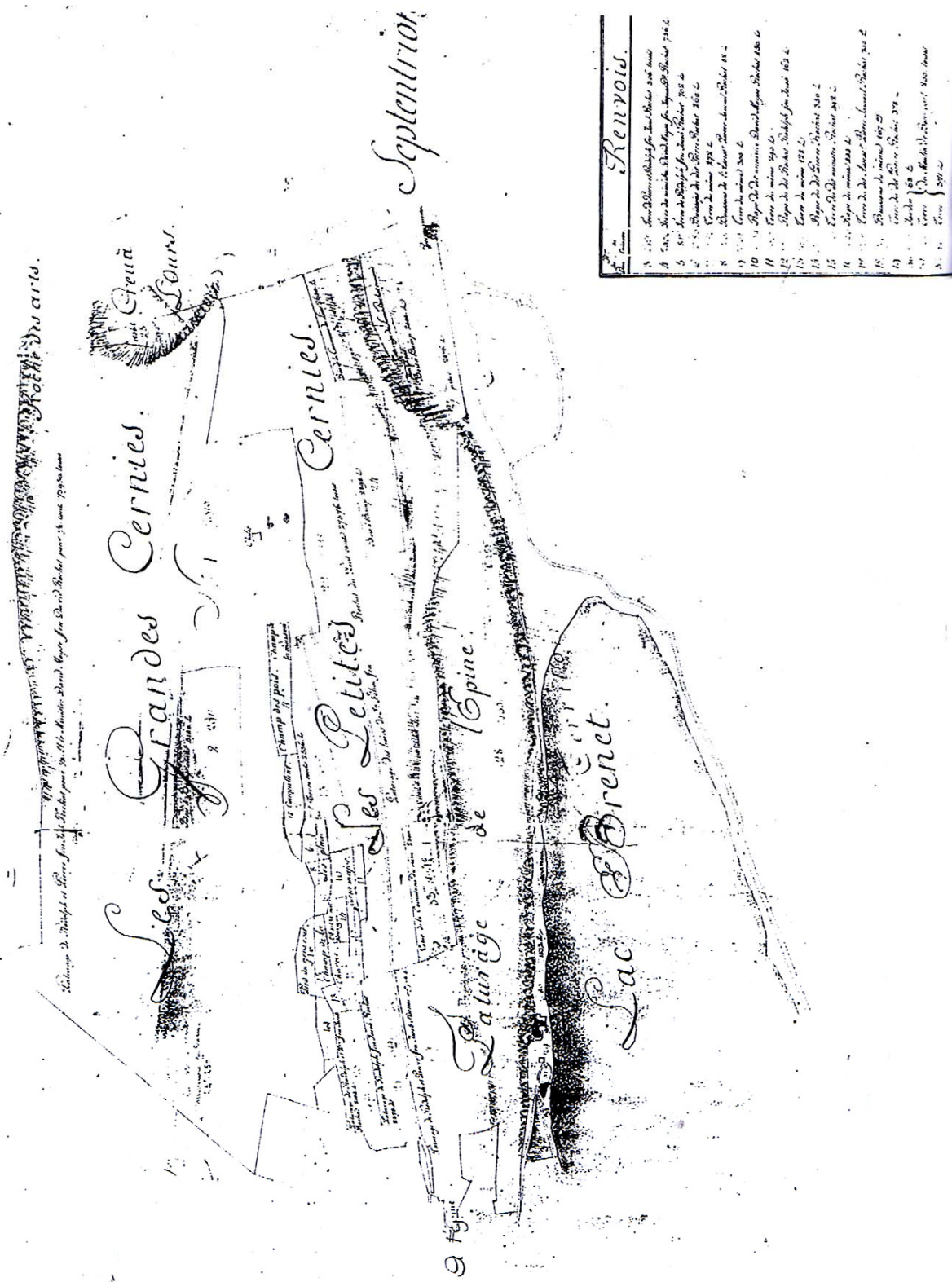




Deux des trois jolies chambres du haut. Poutraison de l'écurie.



Documents divers

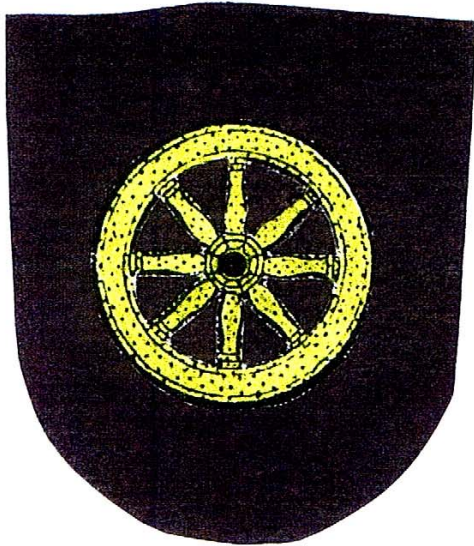


Renvois.	
1	Commune de...
2	Commune de...
3	Commune de...
4	Commune de...
5	Commune de...
6	Commune de...
7	Commune de...
8	Commune de...
9	Commune de...
10	Commune de...
11	Commune de...
12	Commune de...
13	Commune de...
14	Commune de...
15	Commune de...
16	Commune de...
17	Commune de...
18	Commune de...
19	Commune de...
20	Commune de...
21	Commune de...
22	Commune de...
23	Commune de...
24	Commune de...
25	Commune de...
26	Commune de...
27	Commune de...
28	Commune de...
29	Commune de...
30	Commune de...

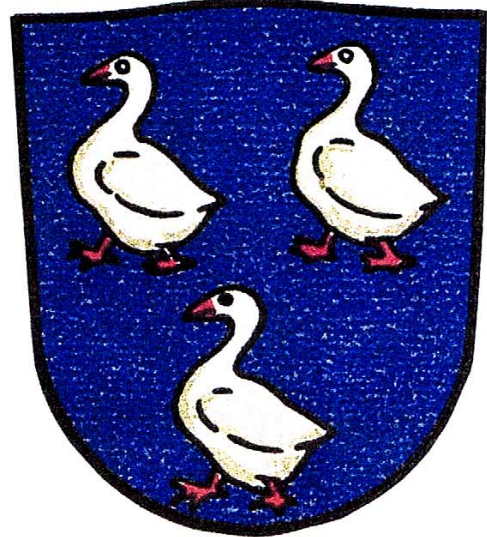
Cadastre 1812-1814

ARMOIRIES DES DIFFERENTS PROPRIETAIRES DES CERNIES

ROCHAT



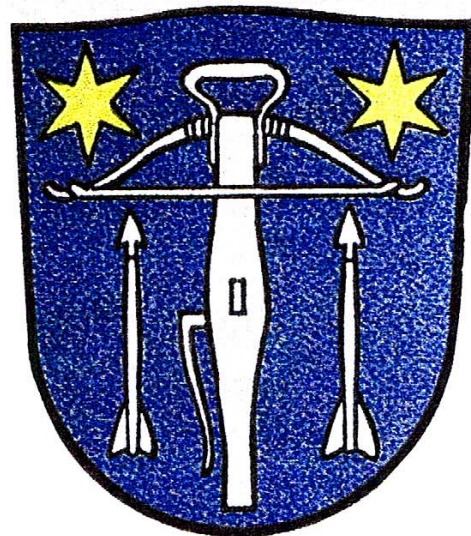
DU GARD



CHAVANNES



CHAPPUIS ▽



Notes sur les familles propriétaires des Cernies

Les Rochat... on connaît! Etablis à l'Abbaye dès 1480, aux Charbonnières dès 1489 environ, village que par ailleurs ils ont fondé.

Notes suivantes, gros caractères, Armorial vaudois, D.L. Galbreath, tome I, 1934, petits caractères, Livre d'Or des familles vaudoises, Delédevant et Marc Henrioud, lausanne, 1923.

DU GARD. Famille originaire de la Picardie. Fremin du Gard fut homme-lige de Picquigny en 1385 et scella d'un sceau à ses armes. La famille a possédé la terre de Fresneville et la seigneurie de Sansoex en Picardie.

Robert du Gard, dit de Fresneville, acheta en 1540 la commanderie de La Chaux. Antoine, son petit-fils acheta la seigneurie d'Echichens en 1610, qui resta à ses descendants jusqu'à leur extinction en 1777. La branche française s'est éteinte au XIX^e siècle.

D'azur à trois jars d'argent, becqués et membrés de gueules (Planche xxvii): sceau de Fremin du Gard, 7 juillet 1385, l'écu brisé d'un lambel à trois pendants; cimier: un jar (AD Somme, *Abbaye du Gard*; Belleval, *Les sceaux du Ponthieu* (1896, p. 150);



Fig. 846.

ex libris de Théodore du Gard, seigneur d'Echichens, cimier: un jar issant, supports: deux lions regardant (Fig. 846); Arm. Lecoultre I, 1610-20; Arm. Ropraz 1698, attribut: CHICANE, devise: MONNAYE FAIT TOUT, une autre devise citée par Ropraz est: MEA VIRTUTE ME INVIOLETO; Arm. Huber 1720; Gén. Olivier (Saussure) 1729.

FAMILLES	BOURGEOISIE	DATES (Mention, etc.)	ORIGINE ou résidence antérieure	NOTES HISTORIQUES PERSONNAGES MARQUANTS, ETC.
du Gard †	La Chaux	1540	Amiens (Picardie)	Ⓛ Arbre généalogique (Musée cantonal, Laus.); Le 25 août 1540, Robert du Gard, dit de Fresneville, gentilhomme protestant, acheta la terre de la Chaux (Cossonay) du gouvernement de Berne. La famille posséda aussi, dès 1610 à 1777, la seigneurie d'Echichens et, avant 1628, un fief à Alens. Pierre du Gard fut banneret de Cossonay de 1638 à 1655 (RFV; DHV).

CHAVANNES. Famille originaire de Charmoisy, paroisse d'Orcier (Haute-Savoie). Cette partie du Chablais fut bernoise de 1536 à 1567 et resta protestante jusque vers 1598, quand commencèrent les rigueurs déployées contre les protestants. Bernard Chavannes s'établit en 1602 à Montreux. La famille a produit 28 théologiens; elle a été admise à la bourgeoisie de Vevey en 1723 et une branche à celle de Lausanne en 1797.

D'azur au compas ouvert d'or, accompagné de trois étoiles du même (Planche xv): cachet de A.-César Chavannes 1765; cachet de 1788; cachet de 1859, cimier: une étoile d'or; cachet alliance Challand-Chavannes 1861.

Chavannes

Vevey

{ 1618 * Charmoisy, paroisse
1704 * d'Orcier, Haute-Savoie
1721 0

Ⓛ Ⓛ BC

La famille Chavannes quitta la Savoie pour cause de religion. La tradition rapporte que Bernard C. s'embarqua de nuit à Evian et vint aborder à Territet, en 1602. Cette famille a fourni 28 théologiens, 3 naturalistes, 3 hommes et femmes de lettres et 7 ingénieurs, des banquiers, juristes, etc.

Personnages marquants :

1. Etienne (1724-1780), épousa Jacques-Abram-Elie-Daniel Clavel, seigneur de Brenles, juriste distingué. Femme remarquable. Voltaire l'avait surnommée « la philosophe » ; son salon, situé au-dessus de la rue de la Merveille, était fréquenté par la société intellectuelle et les étrangers de marque en séjour à Lausanne.
2. Alexandre-César (1731-1800), consacré au saint ministère en 1754, professeur de théologie à l'Académie de Lausanne, 1766-1800 ; laissa plusieurs ouvrages estimés, notamment un *Dictionnaire étymologique* et un *Dictionnaire étymologique* de tous les mots de la langue française (*III* ; *DBM*).
3. Daniel-Alexandre-François-Etienne (1765-1846), neveu du précédent, consacré au saint ministère en 1788 ; prit part, en 1798, au mouvement d'où est issue l'indépendance vaudoise ; député à la Diète vaudoise (1802) ; membre de l'Assemblée des notables, à Berné ; député, dès 1803, au Grand Conseil vaudois, dont il fut secrétaire de 1815 à 1841 ; orateur politique et prédicateur éloquent. Il se consacra à diverses œuvres d'instruction et d'utilité publique et philanthropiques ; chargé de cours de zoologie à l'Académie de Lausanne, 1811 ; professeur honoraire, 1820-42 ; rédigea pendant 32 ans la *Feuille d'Agriculture* et le *Journal de la Société d'utilité publique* du canton de Vaud. (Henri Blanc : Discours d'ouverture à la 92^e session de la Société helv. des sciences natur., Bâle, 1909).
4. Jeanne-Henriette-Cornélie (1794-1874), fille du précédent, femme de lettres ; directrice de l'École normale d'institutrices ; se fit apprécier par sa bienfaisance et sa charité (*DBM*).
5. Jacqueline-Hermine (1798-1853), sœur de la précédente ; fit l'éducation de la princesse Henriette d'Angleterre ; auteur de travaux littéraires (*DBM*).
6. Jacques-Félix (1802-63), frère des deux précédents, pasteur, poète et musicien ; auteur du chant bien connu « Au bord du Rhin » et de nombreux travaux en vers et en prose (*DBM*).
7. François-Louis-Frédéric (1803-1888), mathématicien, poète, critique littéraire, théologien et moraliste.
8. Jules-Émile-Charles-Salomon (1805-74), pasteur ; collabora au *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, à la *Revue chrétienne*, au *Chrétien évangélique*, à la *Bibliothèque universelle*. On a de lui une vie de Dutoit-Membrini, une histoire des réfugiés français dans le Pays de Vaud et divers travaux en manuscrit (*DBM*).
9. Edouard-Louis (1805-1861), botaniste ; professeur à l'École normale ; chargé de cours à l'Académie de Lausanne, 1835 ; professeur extraordinaire, 1838-44 ; membre du Conseil de santé.
10. Jacques-Auguste (1810-79), docteur en médecine ; professeur de zoologie à l'Académie de Lausanne ; conservateur du Musée cantonal d'histoire naturelle ; membre du Conseil de santé. Il épousa Jeanne-Augusta-Marianne Magnus, de Berlin (1819-1884) qui fit l'Asile des aveugles, à Lausanne, héritière de la fortune de son mari.
11. Antoine-François-Ernest (1821-95), bibliophile et historien ; publia dans les *MDR* : les comptes de la ville inférieure de Lausanne pour 1475, les Manuels du Conseil de Lausanne 1383-1564, une notice sur le couvent de Bellevaux et les comptes de la châtellenie de Chillon pour 1402 (*IB II*).
12. Alfred-Félix-Émile (1836-94), peintre paysagiste estimé (*DAS*, t. I, 293).
13. Jules-Etienne (1860-1917), banquier, député, président du Grand Conseil, 1910 (*GMH*).
14. Édouard (1865-1918), professeur de chinois au Collège de France, à Paris ; membre de l'Institut (*GL 2. II. 18*).
Bibliographie : *Notes sur la famille Chavannes*, par Ernest Chavannes, Laus. 1882 ; *APV* ; *DBM* ; *HGV* ; *PHL* ; *BL*.

Encyclopédie vaudoise, tome 7, pp. 13 et 40:

La Littérature de l'Indépendance 13

Daniel-Alexandre Chavannes (1765-1846), voir volume I, page 150, jouant du violoncelle. Le dessin est de sa fille Hermine Chavannes (1798-1853) et date de 1818. Chavannes avait donc 53 ans et sa fille 20 ans. Ce dessin est contemporain du portrait d'Alexandre Vernet par Arlaud, à la page 24.



LA DYNASTIE DES CHAVANNES

- Alexandre-César (1731-1800), bibliothécaire et anthropologue, collaborateur de l'*Encyclopédie* d'Yverdon, il passe pour avoir introduit dans la langue française le terme d'*Ethnologie* ;
 - son neveu Daniel-Alexandre (1765-1846), fondateur des Musées cantonaux, secrétaire du Grand Conseil ; père de :
 - Félix, pasteur et écrivain (1802-1863) ; et de :
 - Cornélie (1794-1874), première directrice de l'École normale d'institutrices ;
 - Hermine (1798-1853), dessinatrice et écrivain ;
 - leur cousin : Frédéric Chavannes (1803-1888), pasteur, auteur du texte de nombreux cantiques, dont plusieurs sur la musique de Mozart et de Michel Haydn, ivrogne de génie, frère de Joseph.
- A la génération suivante :
- le peintre Alfred Chavannes (1836-1894), fils de Félix ; ses cousins :
 - Edouard Chavannes (1865-1918), le sinologue, membre de l'Institut, professeur au Collège de France - voir p. 292 ;
 - Fernand Chavannes (1868-1936), l'écrivain, ami de Ramuz, auteur du *Mystère d'Abraham* - voir p. 126.

Alfred Chavannes (1836-1894), fils d'un pasteur de La Sarraz, s'inscrit dans la tradition de l'École genevoise. Bohème, marcheur infatigable, il préférerait aux rives du lac les hauteurs qui le surplombent, ainsi que les vallées alpestres. Il peignit en 1885 une vue plongeante sur le *Village de Saint-Saphorin*, avec le haut-lac et les Préalpes, qui est une des belles œuvres du Musée cantonal de Lausanne. Un an plus tard, Bocion donnait du même site, mais prise d'un chemin moins élevé, une image qui permet de comparer deux interprétations: la première cède davantage que la seconde à la sentimentalité.

CHAPPUIS V. Famille de Cuarnens citée en 1546. Une branche établie à Saint-Oyens est éteinte. Elle porte une variante des armes des Chappuis de Lavaux: *d'azur à l'arbalète en pal d'argent, accostée de deux flèches du même, et accompagnée en chef de deux étoiles à six rais d'or* (Planche XIV). Comm. de M. A. Gachet.

Chappuis

Cuarnens

à 1546

CADASTRE DE LA PRODUCTION AGRICOLE

Commune	Le L i e u
District	La Vallée
Canton	Vaud
Relevé	2 - 16 juillet 1973
Représentant de la commune	Rochat Ernest, agent de police, Le Lieu
Représentant de la Confédération	Vagnières Georges

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE
Division de l'agriculture

38 Les Grandes Cernilles

Propriétaires	: Chappuis Charles - Auguste, Cuarnens Chappuis William, Cuarnens
Exploitant	: Chappuis Charles-Auguste, Cuarnens
Altitude	: 1020 - 1200 m (bâtiment: 1025 m)
Surface pâturable épurée	: 20 ha
Charge en 1973	: 12 vaches 13 génisses âgées de 2 à 3 ans 6 génisses âgées de 1 à 2 ans 10 veaux
Provenance du bétail	: de la plaine, propriété de l'exploitant excepté 6 génisses et 4 veaux
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: livré matin et soir à la fromagerie des Charbonnières par l'exploitant d'un pâturage voisin
Personnel	: un vacher trayant à la main. Celui-ci habite le chalet à l'année

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété prend pied dans une grande combe dont elle occupe en particulier le flanc nord-ouest. Une étroite bande de terrain assez inclinée s'étire vers le sud-ouest entre une côte boisée et le pâturage voisin. Le nord du pâturage présente des combes prononcées. Celles-ci vont en s'élevant prallèlement dans la forêt en direction de l'ouest en pente moyenne à modérée. Dans toutes ces dépressions, on rencontre une couche de terre suffisamment importante. Certains endroits accusent un léger excès d'humidité. Sur les monticules, le sol se montre généralement plus superficiel. Dernièrement, on a entrepris de grands travaux d'essartage pour élargir les combes trop étroites et apporter de la lumière à la prairie. Ce pâturage est bien exploité. Il produit un fourrage assez abondant de bonne qualité.

Le chemin d'accès empierré aboutit dans la grande combe en contrebas du bâtiment. Ce dernier peut être atteint facilement avec un véhicule tout terrain par un chemin de terre battue.

On a divisé la surface de parcours en 4 enclos, dont 3 sont réservés aux laitières. Les réserves d'eau représentées par la citerne du chalet et par 3 puits sont suffisantes. Deux points d'eau ont été équipés d'abreuvoirs automatiques à aspiration actionnés par le bétail. Les autres bassins doivent être desservis par le vacher. L'exploitant amène du foin depuis son domicile, de même que la paille nécessaire pour la litière. On attèle chaque matin une vache au tombereau pour conduire le fumier. Il n'existe malheureusement pas de fosse à purin. Des scories et du sel de potasse sont semés l'automne en bonne quantité. On ajoute encore un engrais complet au printemps.

Bâtiment

Il s'agit d'une construction en dur avec toit de tôle. Le vacher dispose d'un logement de deux chambres et d'une cuisine, complété par une cave et une ancienne chambre à lait. L'eau est installée à l'intérieur avec une pompe à bras. Une bouteille de butane fournit le gaz d'éclairage à la cuisine et à l'étable.

Si le logement est assez bon, les étables nécessitent une transformation et un assainissement. On peut attacher 25 UGB dans une étable double sans crèche et trop étroite. Une écurie simple peut accueillir 14 génisses. En 1967, on a aménagé les accès en ciment.

Améliorations à effectuer

- aménager le chemin en dur jusque devant le bâtiment
- recouvrir d'une dalle le puit situé dans la combe au nord
- creuser une fosse à purin
- transformer les étables afin de les rendre plus larges et les munir de crèches

Arbre généalogique de la famille d'Ellen Chappuis,
soeur de William et Charles.

Fernand et Ellen Chappuis-Chappuis

Arthur, célibataire
1908 - 1989

Thérèse Vourloud-Chappuis
1909, encore en vie, une
fille, Marie-Françoise
Vourloud

Maud Berney-Chappuis
1910-1997, 2 enfants,
Micheline Gasser-Berney,
Jacques Berney

William Chappuis
célibataire, 1913,
encore en vie.

Fernand Chappuis-Clément,
1912, encore en vie, 3
enfants

Paulette Schneider-Chappuis
1951

Claude Chappuis
1953
locataire des Cernies
de 1979 à 1996

Willy Chappuis
1956

Rémy Rochat, "Une promenade aux Cernies en 2002", le 9 février"

Journée triste et grise, sans neige pour l'essentiel dans les champs, juste quelques résidus dans les combes que je traverserai plus tard. Remonté de la Tornaz, toujours aussi nostalgique avec sa solitude de bout du monde, encore que la circulation est relativement intense sur la route du Pont à Vallorbe, au travers des forêts dans la tentative vaine de trouver un chemin qui se tienne parmi ces pentes très raides. Aucun, si ce n'est une ébauche dans le bas, au niveau de la Pierre à Punex, qui put servir aux fabricants de charbon de bois dont la trace des activités est encore bien visible sur une sorte de plateau situé à mi-hauteur. Il s'agit de voir ici des places à charbon.

Pour aller plus haut, cherchez et ne trouvez pas, c'est à pied seulement qu'il vous faut gravir ces côtes. La pente est trop raide pour laisser passer un attelage, de quelque dimensions il soit. Et que dire du haut, combes entremêlées, difficiles d'accès, à cette époque de l'année naturellement pleines de neige.

On débouche bientôt cependant sur le pâturage des Cernies. Le chalet des Grandes est là-bas, avec une voiture arrêtée à



Grandes Cernies en 2012

proximité. Mon appareil de photo en poche, ne serait-ce pas l'occasion aujourd'hui de prendre ces vues de l'intérieur du chalet qui sont nécessaires à la réalisation de cet ouvrage ? Toutefois aucune fumée sur le toit, pas de lumière visible de loin, le propriétaire serait-il en vadrouille ? Je me rapproche des fenêtres après m'être longuement essuyé les pieds dans les résidus de neige qu'il y a devant le chalet. La cuisine est occupée. On veille à la bougie en cette fin d'après-midi triste et sans luminosité aucune, plus grise encore au fur et à mesure que le soir descend. On ne serait pas loin de pleurer ! Mais ces moments-là ont toujours leur charme...

Je frappe. On m'accueille.

Il fait bon, dans la petite cuisine qu'éclairent discrètement les bougies. Le potager dégage une agréable chaleur. Monsieur Chappuis lisait, ou plutôt téléphonait. Il m'explique qu'il a mis une antenne sur le toit, la situation du chalet n'autorisant pas à recevoir les messages directement, et cela malgré la présence relativement proche de l'antenne de la Dent de Vaullion que même, je présume, on pourrait voir en sortant devant le chalet.

On m'offre le thé et des flûtes prises dans une boîte. Ce sont ces détails précisément dont on se souviendra plus tard, plus peut-être que de faits plus importants. On parle de notre projet de livre. M. Chappuis à domicile fait les fonds de tiroirs pour retrouver le maximum de documents sur l'histoire de ce chalet. Il devra me raconter de manière très précise l'aventure de ses ancêtres allant livrer à pied un troupeau de vaches en Italie, sauf erreur à Padoue, et pouvant, avec le bénéfice, payer une partie de la pâture. C'était à peu près l'époque où l'on achetait.¹

Il fait bon dans la cuisine chaude et boisée. Et bientôt on visite l'entier des lieux. Trois chambres sont à l'étage auquel on monte par un petit escalier de bois. D'époque, que je demande ? L'usure des marches le prouverait. L'une des trois pièces est chauffable. La plus ancienne donne sur l'arrière, avec des dates sur les poutres, du milieu du XIXe siècle. De quel âge serait la bâtisse, de cette époque-là, qui aurait pu être détruite dans un incendie et reconstruite, ainsi que ce fut le cas pour tellement de nos chalets ? La présence de quelques poutres encore apparentes de l'ancienne charpente, presque noires, permet plutôt de croire que les Grandes Cernies sont plus anciennes que cela et que ce furent peut-être les frères RoCHAT de l'Épine-dessus qui en construisirent le chalet.

Une étude plus approfondie permettrait-elle de préciser une date ? Nos papiers ne nous révèlent rien à ce sujet.

Ces trois pièces sont agréables. Il ferait bon vivre ici, à l'écart du monde et de son bruit et de ses tracasseries. Heureux. Dans tous les cas serein.

Nous redescendons après avoir vu le galetas et la charpente refaite il y a peu. La surface du toit est impressionnante. On n'ira pas jusqu'à croire que de nos jours la possession d'un alpage serait susceptible de vous apporter un bénéfice quelconque. On garde un chalet parce qu'on l'aime, pour rien d'autre. Cet amour que vous avez du vieux et du bon et qui se traduit par l'attachement que vous portez à une charpente, à de vieilles pierres, à une ambiance, l'ambiance surtout.

La cave à fromage est au nord, presque enterrée. On y voit encore un support qui servait pour les tablars. Présence de l'ancien enrochoir que l'on a placé ici plutôt qu'ailleurs. La chambre à lait précède la cave. On y découvre les supports à bagnolets. Et visite bientôt de l'écurie, avec une partie pour le gros bétail, et une autre, à l'ouest, pour le jeune.

Le soir tombe. Il est temps de nous quitter. M. Chappuis

1. En réalité onze ans plus tôt.

ne reprendra la route qu'à la nuit tombée. Pour moi il m'en faut aller vite afin que là-bas, à la maison, auxquels je n'ai rien dit du but de ma fugue, ils n'aillent pas croire que je suis au fond du lac, ayant mis le pied sur une glace désormais pourrie, ou que je gigotte, les deux jambes brisées, au fond de quelque laisine!

On se fait vite du souci, dans nos familles!

Merci pour la visite où je pénétrais pour la première fois de ma vie dans le chalet des Grandes Cernies où vous m'avez accueilli.

Les Charbonnières, tout d'un trait, le lendemain 10 février 2002:

Dumy Rocher



Grandes Cernies fin 2012



Porte des anciennes toilettes, sous l'appenti.

Les Cernies

Voici des siècles, le Jura était tout entier couvert d'épaisses forêts, habitées uniquement par des animaux dont la plupart ont aujourd'hui disparu du sol suisse. Mais l'homme est venu qui s'est attaqué aux sylvies millénaires, non pour en utiliser le bois, mais pour s'établir lui et les siens et tirer du sol de quoi subsister. La forêt, c'était l'ennemi qu'il fallait anéantir pour prendre sa place. Et pour en avoir raison, il était procédé de la façon suivante: d'abord enlever un anneau d'écorce sur chaque arbre pour le faire sécher; puis mettre le feu aux arbres secs... enfin niveler, préparer le terrain pour en faire du pâturage d'abord, de la prairie, du champ ensuite. On se représente avec peine les difficultés de tous genres auxquelles les défricheurs eurent à faire face jusqu'au moment où ils furent en mesure de vivre des produits de leur sol. Et si un peu partout dans le Jura, nous avons autour des habitations de magnifiques prairies, aptes à produire, fourrage, plantes sarclées, céréales, c'est au labeur acharné des premiers colons que nous les devons. La preuve de ce labeur, elle existe encore aujourd'hui, sous la forme de ces innombrables tas de pierres ou pierriers, édifiés par les défricheurs et qui constellent la zone prairiale.

L'opération consistant à faire sécher les arbres par le détachement d'un anneau d'écorce s'appelait *cerner*, verbe qui signifie entourer d'un cercle, d'un cerne. Les forestiers appellent *cernes* les anneaux concentriques existant sur la section transversale d'un arbre et dont chacun constitue l'épaississement annuel du bois.

Or, dans le Jura et ailleurs, maintes localités tirent leur nom de ce terme *cerner*. Nous avons: Le Cerney, La Cerniaz, La Cernée, Les Cernys, un charmant pâturage sis au-dessus de Ballaigues, Les Cernies à proximité des Charbonnières. Dans ces diverses localités, la destruction de la forêt par le cernement des arbres fut sans doute une opération de vaste envergure, exécutée sur une grande étendue à la fois, de sorte que chacune d'elles a conservé le nom du traitement subi.

Occupons-nous, si vous le voulez bien, des Cernies de la Vallée de Joux, qui, à l'altitude moyenne de 1130 m., occupent une combe située au-dessus du lac Brenet dont elle est séparée par une côte boisée, qui se termine par des rochers plongeant jusqu'aux rives du lac.

Ces Cernies, on les atteint à partir de ce bon village des Charbonnières, d'où il est sorti tant de Rochat qui se distinguent et se distinguent encore dans les divers domaines de la science, etc. La dernière maison foraine, l'Épine, dépassée, un bon chemin se dirige à bise et après une courte traversée en forêt, vous amènera dans le site proprement dit des Cernies.

Ne vous attendez pas à un coup de théâtre, à un tableau grandiose, par là à celui que l'on découvre subitement à l'arrivée dans tant de lieux célèbres. Ah! non, les Cernies, c'est un paysage discret, paisible, éloigné des bruits du monde, où l'on ne voit que des gazons, des arbres et en levant les yeux: le ciel et les escarpements de la Dent de Vaulion,

dont les couloirs sinistres, les vires herbeuses ou habillées de pins, deviennent visibles dans tous leurs détails à l'heure du soleil couchant. Tableau toujours impressionnant! Cette «paroi nord» est-elle accessible aux varappeurs? D'aucuns qui en ont tenté l'ascension ont échoué; ce qui ne signifie pas que d'autres n'essaient à leur tour. Mais à l'idée des gens sensés, l'escalade du précipice de la Dent de Vaulion est une entreprise à se casser la tête.

Dans la partie supérieure de l'escarpement, existent, paraît-il, des excavations attribuées aux chercheurs d'or des temps passés. Une légende tenace veut que la montagne renferme de l'or et voici une dizaine d'années à peine, qu'une personne ayant la foi, a procédé au creusage d'un puits profond de plusieurs mètres, dans la roche dure, avec l'espoir d'aboutir au précieux filon. Elle n'y a pas trouvé d'or, mais comme on dit, elle y a mis de l'argent!

Mais revenons à nos Cernies! Une combe, avons-nous dit, comme tant de sites jurassiens, ou plutôt la superposition de deux ou trois combes parallèles, dont l'inférieure, la principale, est hérissée de plusieurs nervures rocheuses longitudinales qui la divisent en autant de compartiments. Tandis que le sol des combes produit un substantiel gazon, brouté ras par le troupeau qui pait en ces lieux, les crêtes rocheuses signalées, muées parfois en lapiaz, donnent asile à un fouillis végétal qui, ici et là, atteint une extrême densité et rappelle un peu ces haies hérissées d'épines bordant les chemins ou les lisières du bas pays. À côté des arbres, hêtres et sapins, on y observe en abondance le noisetier, l'épine noire, l'aubépine, etc. Mais les ronces piquantes, la clématite ou vouablic, l'étrange champêtre et tant d'autres, communes à la plaine, font défaut. L'altitude, le climat, la densité du boisement intermédiaire constituent les obstacles qui les empêchent d'atteindre notre haute combe.

Deux propriétés se partagent la combe des Cernies, les Grandes et les Petites Cernies, à savoir deux pâturages, chacun avec son chalet. À l'origine, l'un et l'autre de ces chalets devaient être des habitations, des fermes, occupées pendant toute ou la plus grande partie de l'année, par des gens voués à l'agriculture. L'aspect des bâtiments confirme cette assertion. D'autre part, une étendue assez importante du pâturage actuel était jadis consacrée à la prairie; des débris de murs limitrophes en donnent la preuve. De cette prairie d'autrefois, une certaine surface subsiste aujourd'hui, soumise à la fauchaison par les tenants actuels et consciencieusement protégée contre les incursions du bétail par des barbelés.

Ces barbelés, ce qu'ils sont gênants pour le touriste qui circule à travers les pâturages au gré de sa fantaisie! Depuis plusieurs années ils se multiplient. Autrefois, on réparait les murs de clôture en mal d'écroulement; aujourd'hui, on les flanque ou on les surmonte d'un ou deux rangs de barbelés, système de clôture qui est particulièrement dangereux en hiver pour les skieurs. Par bonheur, il existe des propriétaires intelligents

qui, aux endroits passants, mettent les fils à terre en automne, quittes à les reprendre au printemps. Ainsi ils évitent qu'on ne les cisaille.

Comment sortir de ces Cernies à moins de reprendre le chemin de l'aller. Si le cœur vous chante de passer à travers des lieux déserts, eh! bien, escaladez le versant occidental de la combe, en direction nord-ouest. Vous trouverez ici et là des coins pleins de maléfices, des combettes boisées, des fourrés malaisément pénétrables... et vous arriverez au Chalet des Plans, ce plateau qui, vers le nord, termine la chaîne du Risoud et d'où l'on jouit de la vue la plus grandiose qui soit sur le précipice de la Dent de Vaulion. De là, un chemin permet d'atteindre la route dite du Crêt Cantin ou du petit Risoud qui aboutit à la grande artère Pont-Vallorbe. De cette traversée vous conserverez un souvenir qui dépendra du relief et du peuplement végétal des lieux parcourus, qui sont un peu partout démunis de confort, si l'on ose dire.

Mais la voie naturelle de sortie consiste à descendre par l'extrémité nord de la combe, sur la Gouille à l'Ours, au moyen d'un méchant chemin construit au pied de la Roche des Arcs et qui rejoint la route du Pont à Vallorbe.

Dans sa notice sur la Vallée de Joux, Lucien Reymond prétend qu'avant la construction du pont sur le canal entre les lacs de Joux et Brenet, les chars venant du Lieu à destination du Pont, devaient monter à l'Épine, passer à l'occident des rochers de Bonport et par une pente très raide, descendre vers le seuil séparant le bassin du lac Brenet de la région de Vallorbe. Cet endroit, appelé la Tornaz, aurait tiré son nom du fait que, l'ayant atteint, les véhicules devaient tourner pour gagner le Pont par la rive orientale du lac Brenet. Or, si tel était l'itinéraire, les chars étaient obligés de passer par la combe des Cernies; mais à partir de cet endroit, seul un très mauvais et étroit sentier, vrai casse-cou, permet d'atteindre la Tornaz, le long duquel jamais véhicule attelé ne saurait passer. L'allégation de L. Reymond est ainsi une pure fantaisie. Et dès que le besoin s'en fit sentir, les habitants de l'extrémité nord de La Vallée s'empressèrent de construire un pont sur le canal reliant les deux lacs.

Aimer son coin de terre, le lieu de sa naissance, c'est le premier devoir du patriote, car le lieu natal n'est-il pas à l'origine de l'idée de patrie? Or, les Cernies réalisent un de ces sites que nombre de Combiens connaissent et affectionnent particulièrement et dont ils apprécient le charme rustique et l'agreste poésie. Il en est qui s'y rendent souvent, parcourent avec un plaisir toujours renouvelé la combe et les bois qui l'entourent, admirant avec ferveur la beauté tour à tour gracieuse ou sévère du paysage. Et dans notre Suisse, il est évidemment beaucoup de gens qui ont l'équivalent de nos Cernies, près ou loin de chez eux. Heureux les hommes qui de toute leur âme aiment un coin de terre et quoi qu'il arrive, y demeurent fidèlement attachés!

Sam. AUBERT.

LA PROMENADE QUE JE VOUS PROPOSE

[LA COMBE DES CERNIES]

Que dit-on ? - Le Sentier. - 7^e année, n° 72 (août-septembre 1940)

L'Amicale compte des marcheurs, des marcheuses aussi ; ne l'a-t-elle pas déjà prouvé par maintes excursions dans la contrée ou ailleurs. Cette année-ci, la saison est déjà avancée, mais tant que la neige ne recouvre pas le sol, il est possible de voyager à travers bois et pâturages. Les arbres feuillus revêtiront bientôt leur parure automnale, et ces jaunes, ces ors, ces carmins feront de la nature un glorieux paysage, capable d'enthousiasmer les âmes les moins sensibles.

Chez nous, les buts de courses ne manquent pas, les uns sont connus et constamment pratiqués ; les autres le sont moins. Aussi, parmi ces derniers, je voudrais vous en proposer un : la combe des Cernies, qui domine la rive occidentale du lac Brenet. A vrai dire, il s'agit non pas d'une course, mais d'une gentille promenade d'un après-midi, à partir des Charbonnières ou du Pont.

Le chemin normal d'accès aux Cernies passe à l'Épine au-dessus des Charbonnières ; mais mieux vaut en prendre un autre, moins aisé peut-être, mais plus pittoresque. Il consiste à suivre la grande route de Vallorbe jusqu'à la Pierre-à-Punex, ce gros rocher qui surplombe le seuil séparant la Vallée de la région de Vallorbe. Là, à l'orée du bois, vous trouverez un petit sentier qui, tout de suite, s'attaque à la pente ; modérée d'abord, celle-ci s'accroît peu à peu ; mais avec de la volonté, et sans vouloir se presser, on arrive facilement en haut, de la crête d'où le sentier se perd plus ou moins et se confond avec les pistes tracées par le bétail.

Mais la pente est faible, les lieux faciles, et, en quelques minutes, vous atteindrez la combe et apercevrez ses deux chalets, celui des Grandes-Cernies et celui des Petites-Cernies.

Le monde perdu, ces Cernies, direz-vous ! Oui, un coin perdu, isolé, solitaire, où l'on ne voit que du pâturage, des bois, et en levant les yeux, le ciel et le précipice de la Dent avec ses sinistres couloirs, ses vires vertigineuses habillées de pin ou de sapins que jamais bûcheron n'ira abattre. Mais, à mon point de vue, le site est charmant tout de poésie et de paix, bien fait pour apaiser les âmes troublées qui le parcourent en solitaires. Allez aux Cernies, voyagez dans la combe de long en large, je suis certain que, de votre promenade, vous conserverez un cher souvenir et que vous y retournerez.

Pour corser un peu l'excursion, vous pourrez grimper à la Roche-des-Arcs, cet escarpement que du sommet de la Dent, on distingue par-dessus le Mont-d'Orzeires. Et de là-haut, vous pourrez traverser jusqu'au Chalet-des-Plans. Mais voilà, c'est un peu plus compliqué, car des combes profondes et boisées, s'insinuent entre deux et des personnes vites sujettes à la désorientation auraient des chances de s'égarer.

Le retour, depuis les Cernies, vous l'effectuerez par l'Épine, ou bien ce qui est plus long, de l'extrémité nord de la Combe, vous descendrez sur la Gouille-à-l'Ours et remonterez au Pont par le Mont-d'Orzeires.

Et voilà le projet que je vous présente. Si le cœur vous en dit, mettez-le à exécution et ne perdez pas du temps à faire des préparatifs. On décide de partir et on part.

S. A.